



Délibération n° 2014-23 du Comité syndical du Mardi 20 Mai 2014

## ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mil quatorze le vingt mai à dix huit heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 12 mai 2014.

Etaient présents ou représentés :	Sonia ARRAZAT, Christian BILHAC, Marie-Christine BOUSQUET, Olivier BRUN (représenté par M. Daniel VIALA), Manuel DIAZ, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN, Joëlle GOUDAL, Audrey GUERIN, Michel GUIBAL (représenté par M. Louis VILLARET), Pierre GUIRAUD, Jean-Claude LACROIX, Patrick LAMBOLEZ, Jean-Noël MALAN, Denis MALLET, Béatrice NEGRIER, Rémy PAILLES, Yolande PRULHIERE, Claude REVEL, Frédéric ROIG (représenté par M. Jacques RIGAUD), Valérie ROUVEIROL, Michel SAINT PIERRE, Philippe SALASC (représenté par Agnès CONSTANT), Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER (représenté par Mme Anne-Marie FABRE), Luc VIALA, Louis VILLARET
Absents ou excusés :	Claude CARCELLER, Alain CHALAGUIER, Roger FAGES,
Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 27	

Le Président expose ce qui suit :

Vu les statuts du Sydel et en particulier son article 7-1 et 7-4 qui disposent :

### « 7.1 - Composition du bureau

Le bureau est composé de 12 membres, dont :

- 1 Président
- 4 Vice-présidents
- 7 autres membres

Les membres du bureau sont élus au sein du Comité Syndical.

L'élection est faite poste par poste.

Les vice-présidents sont élus par ordre, en cas de vacance d'un poste, le remplaçant prend le même ordre que le vice-président sortant.

Leur mandat prend fin en même temps que celui des membres du Comité Syndical.

Lorsque le bureau traite des affaires relatives à la compétence SCOT, les délégués des membres non compétents ne peuvent pas prendre part au débat et aux décisions.

Le bureau assure la gestion courante du Syndicat Mixte.

Il peut exercer une partie des attributions du Comité Syndical, sur délégation, à l'exception :

- du vote du budget de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat ;
- de l'adhésion du syndicat mixte à un établissement public ;
- des mesures de même nature que celles visées à l'article L. 1612-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- de la délégation du service public.

[...]

### 7.4. - Renouvellement du Bureau

Le Bureau est renouvelé après chaque renouvellement général du comité syndical, qui intervient à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux.

A chaque vacance constatée en son sein, le bureau fait l'objet d'une réactualisation partielle, notamment en raison des échéances de renouvellement intervenant au sein des collectivités autres que les communes ou au sein les établissements consulaires adhérents indépendamment du calendrier municipal.  
Les membres sortants sont rééligibles. »

Conformément aux statuts du SYDEL, le Président propose d'élire 7 membres du bureau au sein du comité syndical, au scrutin secret à la majorité absolue

Monsieur le Président propose la candidature de M. Bernard FABREGUETTES au titre de membre du bureau et demande aux délégués syndicaux qui le souhaitent de faire connaître leur candidature. Il n'y a pas d'autre candidat.

Le Président fait procéder au vote.

Le vote étant clos, Le Président fait procéder au dépouillement, assisté de deux assesseurs, Madame Yolande PRULHIÈRE et Madame Sonia ARRAZAT.

**M Bernard FABREGUETTES est élu membre du Bureau du Syndicat de développement local (SYDEL) du Cœur d'Hérault à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix pour).**

Monsieur le Président propose la candidature de M. Christian BILHAC au titre de membre du bureau et demande aux délégués syndicaux qui le souhaitent de faire connaître leur candidature. Il n'y a pas d'autre candidat.

Le Président fait procéder au vote.

Le vote étant clos, Le Président fait procéder au dépouillement, assisté de deux assesseurs, Madame Yolande PRULHIÈRE et Madame Sonia ARRAZAT.

**M Christian BILHAC est élu membre du Bureau du Syndicat de développement local (SYDEL) du Cœur d'Hérault à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix pour).**

Monsieur le Président propose la candidature de M. Claude REVEL au titre de membre du bureau et demande aux délégués syndicaux qui le souhaitent de faire connaître leur candidature. Il n'y a pas d'autre candidat.

Le Président fait procéder au vote.

Le vote étant clos, Le Président fait procéder au dépouillement, assisté de deux assesseurs, Madame Yolande PRULHIÈRE et Madame Sonia ARRAZAT.

**M Claude REVEL est élu membre du Bureau du Syndicat de développement local (SYDEL) du Cœur d'Hérault à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour et 1 blanc).**

Monsieur le Président propose la candidature de M. Jean TRINQUIER au titre de membre du bureau et demande aux délégués syndicaux qui le souhaitent de faire connaître leur candidature. Il n'y a pas d'autre candidat.

Le Président fait procéder au vote.

Le vote étant clos, Le Président fait procéder au dépouillement, assisté de deux assesseurs, Madame Yolande PRULHIÈRE et Madame Sonia ARRAZAT.

**M Jean TRINQUIER est élu membre du Bureau du Syndicat de développement local (SYDEL) du Cœur d'Hérault à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix pour).**

Monsieur le Président propose la candidature de Mme Joëlle GOUDAL au titre de membre du bureau et demande aux délégués syndicaux qui le souhaitent de faire connaître leur candidature. Il n'y a pas d'autre candidat.

Le Président fait procéder au vote.

Le vote étant clos, Le Président fait procéder au dépouillement, assisté de deux assesseurs, Madame Yolande PRULHIÈRE et Madame Sonia ARRAZAT.

**Mme Joëlle GOUDAL est élue membre du Bureau du Syndicat de développement local (SYDEL) du Cœur d'Hérault à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix pour).**

Monsieur le Président propose la candidature de M. Jean-François SOTO au titre de membre du bureau et demande aux délégués syndicaux qui le souhaitent de faire connaître leur candidature. Il n'y a pas d'autre candidat.

Le Président fait procéder au vote.

Le vote étant clos, Le Président fait procéder au dépouillement, assisté de deux assesseurs, Madame Yolande PRULHIÈRE et Madame Sonia ARRAZAT.

**M. Jean-François SOTO est élu membre du Bureau du Syndicat de développement local (SYDEL) du Cœur d'Hérault à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix pour).**

Monsieur le Président propose la candidature de M. Philippe SALASC au titre de membre du bureau et demande aux délégués syndicaux qui le souhaitent de faire connaître leur candidature. Il n'y a pas d'autre candidat.

Le Président fait procéder au vote.

Le vote étant clos, Le Président fait procéder au dépouillement, assisté de deux assesseurs, Madame Yolande PRULHIÈRE et Madame Sonia ARRAZAT.

**M. Philippe SALASC est élu membre du Bureau du Syndicat de développement local (SYDEL) du Cœur d'Hérault à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix pour).**

Clermont l'Hérault, le 27 Mai 2014

Publiée le 27 Mai 2014

Transmise le 27 Mai 2014

Le Président du Syndicat



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'SYDEL du Cœur d'Hérault' around the perimeter and 'R.F.' in the center. Below the signature, the name 'Louis VILLARET' is printed in black.